



APPEL À PROJETS « ENJEUX SOCIÉTAUX » (2022-2024)

CAHIER DES CHARGES



Nantes / Angers / Le Mans

Avec le soutien de



La Maison des Sciences de l'Homme (MSH) Ange Guépin lance un nouvel appel à projets « Enjeux Sociétaux » (AAP ES).

Cet AAP ponctuel est financé dans le cadre de la convention-cadre 2022-2024 signée entre la MSH Ange Guépin et la Région des Pays de la Loire.

Ouverture des candidatures	7 février 2022
Fin de la phase de déclaration d'intention	31 mars 2022
Clôture de l'appel à projets	6 mai 2022
Jury de sélection	1 ^{er} juin 2022
Notification des candidats	1 ^{ère} quinzaine de juin 2022
Journée officielle de lancement	28 juin 2022
Démarrage des projets	1 ^{er} septembre 2022

SOMMAIRE

L'APPEL A PROJETS

1. Objectifs de l'AAP	4
2. Axes thématiques	5
3. Calendrier	7
4. Modalités financières	8
5. Modalités de candidature	11
6. Aide au montage	12

EVALUATION

7. Critères de recevabilité des candidatures	13
8. Jury	16
9. Engagements des lauréats	17

L'APPEL A PROJETS

1. Objectifs

L'appel à projets « Enjeux Sociétaux » entend financer des projets de recherche et valorisation pluridisciplinaires/interdisciplinaires et collaboratifs portés par les Sciences Humaines et Sociales (SHS) autour des enjeux de société. Il a pour ambition d'encourager la recherche ligérienne à investir les enjeux sociétaux et les opportunités associées (notamment les appels à projets régionaux).

Cet AAP soutient les projets menés en partenariat avec des acteurs institutionnels et/ou du monde socio-économique et engageant des actions de médiation et de valorisation des résultats originales, avec et/ou pour le grand public.

L'AAP « Enjeux Sociétaux » se positionne ainsi comme un dispositif « tremplin », favorable à un tel positionnement des SHS et jouant un rôle d'impulsion de nouveaux projets innovants autour des enjeux de société.

Conformément aux missions portées par les MSH, les associations disciplinaires mises en œuvre au sein des projets pourront être intra-SHS (pluridisciplinarité) mais également entre les SHS et les autres disciplines (interdisciplinarité).

Les actions de recherche partenariale/participative proposées dans le cadre de cet AAP répondront aux objectifs suivants :

- Développement de collaborations et de partenariats entre chercheurs SHS et acteurs de la société ;
- Importance accordée aux actions de valorisation non académique : organisation d'événements à destination du public, développement de dispositifs de médiation scientifique, réalisations en collaboration avec des partenaires socio-économiques ;
- Diffusion et animation du débat sociétal ;
- Démarche de recherche appliquée ou partenariale, orientation vers la science citoyenne et participative.

2. Axes thématiques

En adéquation avec les enjeux stratégiques identifiés à l'échelle régionale, nationale et européenne, l'AAP ES retient **4 thématiques prioritaires**, qui permettront aux SHS de marquer leur spécificité et leur légitimité dans le débat sociétal.

Les propositions devront obligatoirement s'inscrire dans l'une de ces thématiques.

Cyber-sécurité

La cybersécurité, qui vise à la protection des personnes, des données et des systèmes informatiques à l'échelle des États et des organisations, ne se limite pas à des dispositifs ou procédés technologiques (mécanismes de sécurité) puisqu'elle implique des dispositifs juridiques, des mesures politiques et des actions de gestion des risques, de formation et d'encadrement des pratiques. L'apport de la recherche en SHS paraît donc essentiel pour couvrir l'ensemble des champs d'application d'un enjeu qui est institutionnel et organisationnel autant qu'il est citoyen, en tant qu'il concerne chacun.

La MSH Ange Guépin souhaite encourager le développement d'une expertise propre aux SHS dans ce domaine, tout en affirmant la pertinence des collaborations avec les Sciences de l'Informatique et du Numérique.

La perspective portée par la SHS permet en outre d'élargir la question de la cybersécurité aux enjeux plus généraux des usages sociaux du numérique susceptibles de menacer l'intégrité des personnes (cybermalveillance, exposition de la vie privée, harcèlement, etc.) ou de déstabiliser les institutions et les pratiques démocratiques (cyberterrorisme, fausses informations, incitation à la haine ou à la violence, etc.).

Les projets pourront s'inscrire en particulier dans les axes thématiques « Enfance & Jeunesse » et/ou « Risques, Sociétés, Cultures » de la MSH Ange Guépin.

Mémoires, Héritages, Transmissions, Patrimoines

Cet enjeu, qui touche à la question de notre rapport individuel ou collectif au temps – pas seulement dans sa dimension passée – peut couvrir un large prisme disciplinaire.

Si les notions de mémoire, héritage ou patrimoine sont généralement associées au champ des sciences historiques ou des études touchant à l'art, à la littérature et à la culture en général, elles relèvent tout autant d'enjeux socio-économiques (ex. économie de la culture et du patrimoine) et de questions d'ordre juridique (ex. protection et préservation du patrimoine, qu'il soit matériel ou immatériel). Par ailleurs, la mémoire comme les processus de transmission (éducation, traditions, etc.) contribuent à définir des cadres relationnels ou psychiques subtils et complexes. C'est pourquoi ces enjeux pourront être rapprochés de questions relatives au genre, à l'inclusion, aux minorités, ou encore aux processus de construction de l'identité individuelle ou collective, dans une dimension qui peut relever de la psychologie, de la sociologie, de l'anthropologie, du droit ou des

sciences politiques. Les questions d'inscription dans un espace ou un environnement donné sont elles aussi à prendre en considération.

On sera également attentif aux projets relevant de l'étude et de la transmission du patrimoine historique, artistique ou culturel en tant que tel, dans la mesure où ceux-ci pourront s'inscrire dans une perspective d'ouverture vers le public.

Crise environnementale et transformations sociétales

Il serait illusoire de penser que la technologie et l'ingénierie environnementale suffiront seules à résoudre la crise profonde née de l'anthropisation galopante du monde. La perspective d'un avenir douloureux et incertain oblige à repenser en profondeur les modalités de notre vie en société et de notre relation avec le reste du vivant. Elle requiert plus généralement d'interroger les paradigmes de notre rapport au monde et à l'environnement. La complexité d'une telle démarche, ainsi que l'approche globale qu'elle suppose, impose une collaboration pluri et interdisciplinaire.

On mobilisera par conséquent l'expertise des SHS dans leur capacité à penser, évaluer, modéliser les processus et les dynamiques de transformation et d'évolution des sociétés et des systèmes, que ceux-ci relèvent de choix délibérés, de l'engagement et de l'action politique ou qu'ils soient motivés par des formes plus spontanées d'adaptation/résilience ou de résistance.

On n'hésitera pas à solliciter les approches reposant sur l'imaginaire ou la création dans leur dimension performative et leur pouvoir d'inspiration. On sera également attentif aux travaux interrogeant les formes nouvelles de la sensibilité au monde et à l'Autre, de l'attention et du soin. Les approches mettant en œuvre une perspective plus institutionnelle ou organisationnelle (management du risque, aménagement du territoire, etc.) seront également bienvenues.

Les projets organisés dans la perspective de la science citoyenne/participative seront particulièrement appréciés dans ce cadre.

Pratiques de la démocratie en question

Le modèle démocratique occidental issu de la pensée des Lumières subit des remises en cause de plus en plus marquées, dont les fondements philosophico-politiques sont très divers. De la même manière, le discours relatif à la crise des institutions, voire à la crise de civilisation, occupe de plus en plus la scène politico-médiatique.

Parallèlement, les aspirations collectives à un renouvellement du débat démocratique, à une redéfinition des normes et des usages de la vie politique et institutionnelle, s'expriment avec une vivacité et une force qui laissent entendre que le désir de démocratie n'est pas éteint. Il faut également prendre en compte l'émergence de nouvelles revendications portées par des communautés ou des groupes sociaux longtemps cantonnés au statut de minorités ou victimes d'une absence de reconnaissance.

On considère aussi communément que la fin de la bipolarisation issue de la Seconde Guerre mondiale et de la guerre froide (monde libre et démocratique vs totalitarisme soviétique) a conduit à de nouveaux équilibres mettant au défi la culture et les valeurs des démocraties occidentales.

A travers cette thématique, la MSH Ange Guépin souhaite promouvoir les travaux portant sur les conditions d'exercice du débat et de la liberté dans l'espace démocratique. Les approches pourront adopter une perspective large (géopolitique, histoire et philosophie politiques, histoire des institutions, etc.) ou, dans une dimension plus sociologique, développer des études de cas, d'expériences, de terrain.

Quelle que soit l'approche retenue, la contribution de partenaires extérieurs est requise.

3. Calendrier

Appel à projet

Ouverture des candidatures	7 février 2022
Fin de la phase de déclaration d'intention	31 mars 2022
Clôture de l'appel à projets	6 mai 2022
Jury de sélection	1 ^{er} juin 2022
Notification des candidats	1 ^{ère} quinzaine de juin 2022
Journée officielle de lancement	28 juin 2022
Démarrage des projets	1 ^{er} septembre 2022

Projets

Les projets devront proposer un calendrier de travail d'une durée de **24 mois**.

Les dépenses devront avoir lieu entre le **1^{er} septembre 2022** et le **31 août 2024**. Toutes les dépenses engagées en dehors de cette période seront jugées inéligibles.

4. Modalités financières

Enveloppe budgétaire

L'AAP « Enjeux Sociétaux » soutiendra **deux projets**, à hauteur de **22.000 € par projet**.

Dépenses éligibles

Organisation de manifestations scientifiques	
Frais de déplacements (voiture, train, avion, taxi), d'hébergement et indemnité forfaitaire de repas des intervenants (régionaux, nationaux et internationaux)	éligible
Frais de déplacements (voiture, train, avion, taxi), d'hébergement et indemnité forfaitaire de repas des participants régionaux	éligible
Frais de déplacements (voiture, train, avion, taxi), d'hébergement et indemnité forfaitaire de repas des participants nationaux et internationaux	non éligible
Frais de restauration sur bon de commande (traiteur, restaurant)	non éligible
Frais de communication (graphisme, impression, droits à l'image...)	éligible
Frais d'interprétariat dans le cadre de manifestations internationales	éligible si la manifestation n'est pas déjà subventionnée par la Région
Autres dépenses	
Mobilités internationales entrantes/sortantes des équipes projets (réunions de travail, missions de terrain)	éligible
Frais de mission des équipes projets (enquêtes de terrain, réunions de travail...)	éligible
Frais de communication contribuant à la visibilité du projet (graphisme, impression, droits à l'image, site web...)	éligible
Frais liés à des publications académiques (articles, ouvrages collectifs...)	non éligible
Frais de traduction/rewriting d'un projet dans le cadre d'une candidature à un AAP international	sur argumentaire, si la candidature fait suite au soutien de la MSH via l'AAP
Prestations numériques et artistiques en lien avec la problématique scientifique des projets	éligible
Frais d' inscription à des colloques extérieurs	éligible

Frais de formation à des outils/logiciels nécessaires au projet	Eligible, sur argumentaire
Documentation, ouvrages *	éligible si liés à la problématique des projets
Ressources humaines **	
Gratification de stage (niveau Master uniquement)	éligible
Actions de médiation scientifique à destination du public	
Frais de déplacement	éligible
Frais de communication (graphisme, impression, droits à l'image, site web...)	éligible
Publications de vulgarisation scientifique	éligible

* Etant acquis sur fonds publics, les ouvrages achetés dans le cadre de l'AAP ES seront commandés et référencés par l'équipe de la Bibliothèque Julien Gracq à la MSH et seront mis à la disposition des équipes projets sous la forme d'un prêt longue durée (1 an renouvelable). À l'issue de ce prêt, les ouvrages devront être restitués et intégreront les collections de la Bibliothèque Julien Gracq ou des bibliothèques universitaires à Angers ou Le Mans, selon l'université de rattachement du projet à l'initiative de l'acquisition.

** Les personnels temporaires recrutés via l'AAP ES (stagiaires de Master uniquement) doivent être déclarés en coût total chargé

Ex. Stage de Master 2 de 6 mois : 3 900 €¹

Cofinancements

Chaque partenaire membre du consortium devra démontrer son implication dans le projet en justifiant d'un soutien sous la forme de :

- Cofinancement
- Temps d'implication des agents
 - Partenaires académiques
 - Partenaires socio-économiques
- Mise à disposition d'équipements
- Mise à disposition de locaux
- Etc.

Les candidats sont invités à déclarer les cofinancements apportés ainsi que les coûts des personnels permanents mis à disposition du projet par les différents partenaires dans le budget prévisionnel détaillé (cf. fichier Excel – onglet Cofinancements).

¹ Chiffres indicatifs, variables selon les établissements

Modalités de calcul du coût des personnels permanents impliqués :

- Partenaires académiques : déclaration à coût marginal
= nbr personne/mois X coût chargé mensuel moyen

N.B. le coût chargé mensuel d'un enseignant-chercheur (PU, MCF) est de 50%
- Partenaires socio-économiques : déclaration à coût complet
= nbr de mois d'implication x nbr heures/mois de mobilisation sur le projet x coût horaire personnel

De manière générale, le jury sera attentif aux modalités d'engagement des partenaires, qui seront un critère de sélection déterminant.

Gestion financière

Les crédits alloués dans le cadre de l'AAP ES seront gérés en interne, par les gestionnaires financiers de la MSH Ange Guépin. Aucun reversement de crédits ne sera effectué au profit des laboratoires porteurs des projets lauréats. De même, aucun frais de gestion ne pourra être prélevé.

Tout déplacement sur les crédits de l'AAP ES devra faire l'objet d'une demande d'ordre de mission, adressée aux gestionnaires financiers de la MSH selon les délais fixés au préalable. Des justificatifs de frais devront systématiquement être fournis à l'issue des missions pour la mise en place des remboursements.

Les dépenses, et notamment les prestations de services (développement informatique, graphisme...) respecteront les règles et procédures des marchés publics.

5. Modalités de candidature

Phase d'intention

Les équipes prévoyant de candidater à l'appel à projets « Enjeux Sociétaux » sont invitées à faire part de leur intention de dépôt **avant le 31 mars 2022 par mail uniquement** à : katel.lochet@univ-nantes.fr

Dépôt

Les candidatures à l'AAP ES ne devront pas dépasser **20 pages + annexes** et devront contenir les éléments suivants :

- Dossier de candidature (20 pages)
 - Présentation du projet
 - Budget prévisionnel synthétique
 - Calendrier prévisionnel (diagramme de Gantt)
- Annexes
 - CV court des responsables scientifiques
 - Lettres d'engagement des partenaires socio-économiques impliqués (cf. modèle de lettre fourni)

Les dossiers devront utiliser une mise en page permettant une lecture confortable (A4, Calibri 11, interligne simple, marges, numérotation des pages).

Les candidatures devront prendre la forme d'un **unique fichier PDF** nommé comme suit : [AAPES2022_ACRONYMEPROJET_NOMPORTEUR.pdf](#)

(+) Le **budget prévisionnel détaillé** sera transmis sous la forme d'un **fichier Excel indépendant**, complémentaire au dossier de candidature.

Les candidatures devront être adressées avant le **6 mai 2022 par mail uniquement** à : katel.lochet@univ-nantes.fr

A noter que **les projets retenus** dans le cadre de l'AAP ES **devront fournir un accord de consortium dans les 6 mois suivant la notification des résultats**. Cet accord de consortium fixera les termes de l'implication de chacun des partenaires ainsi que les modalités de répartition de la propriété des données antérieures et des résultats coproduits dans le cadre du projet.

Pour rédiger ce livrable, les lauréats seront accompagnés par les ingénieurs filières SHS du dispositif régional Fil'Innov.

6. Aide au montage

La MSH Ange Guépin propose une aide au montage pour les candidats à l'AAP ES. Cet accompagnement sera apporté sur les volets suivants :

- En lien avec Fil'Innov : identification de partenaires (académiques et socio-économiques), construction du consortium, négociation et rédaction d'accords partenariaux
- Définition d'actions de médiation scientifique grand public innovantes
- Etablissement du budget
- Définition du calendrier prévisionnel (diagramme de Gantt)
- Vérification du respect des règles administratives et comptables

Selon les besoins, la MSH Ange Guépin travaillera en lien étroit avec les différents services compétents situés dans les trois universités ligériennes (services valorisation et partenariats, missions culture scientifique...), avec lesquels et pourra mettre les candidats en relation.

Pour bénéficier de cet accompagnement, contacter : katel.lochet@univ-nantes.fr

EVALUATION

7. Critères de recevabilité des candidatures

Dossier de candidature

Seuls seront expertisés les dossiers de candidature transmis avant la date butoir et comprenant l'ensemble des documents et annexes demandés (cf. modalités de candidature, p. 11).

Consortium

Les projets doivent avoir pour **porteur principal** l'un des 27 laboratoires SHS entrant dans le périmètre de la MSH Ange Guépin (Nantes Université, Université d'Angers, Le Mans Université) listés ci-après.

Le/la responsable scientifique principal(e), porteur.se du projet, doit être un(e) membre permanent(e) en activité dans l'un de ces 27 laboratoires et être en poste dans l'une des 3 universités des Pays de la Loire précédemment citées.

3L.AM	CREAAH	IRDP
ARGUMANS	CREN	L'AMo
CAPHI	CRENAU ²	LEMNA
CDMO	CRHIA	LETG
CENS	CRINI	LLING
CFV	DCS	LPPL
CIRPALL	ESO	MIP
CJB	GAINS	TEMOS
ClPsy ³	GRANEM	Themis-UM

Les projets doivent obligatoirement impliquer en tant que **co-responsables scientifiques** a minima un second chercheur / une seconde chercheuse statutaire, issu(e) d'un laboratoire du territoire régional différent du laboratoire porteur principal. Les laboratoires de rattachement des co-responsables scientifiques peuvent relever d'une discipline SHS ou en dehors du champ SHS (ex. Informatique). Un projet pourra avoir jusqu'à 3 co-responsables scientifiques.

Les projets doivent être pluridisciplinaires (intra-SHS) ou interdisciplinaires (SHS et autres disciplines). Les collaborations entre les SHS et les autres disciplines sont encouragées.

² Intégration du CRENAU dans le périmètre de la MSH Ange Guépin suite à la création du nouvel établissement Nantes Université.

³ Anciennement BePsyLab

Les collaborations entre les sites universitaires ligériens (Angers, Le Mans, Nantes) sont vivement encouragées pour le co-portage des projets et constitueront un critère d'appréciation important.

Le consortium doit également impliquer **au minimum un partenaire institutionnel ou issu de la société civile ou du monde socio-économique** : collectivités territoriales, associations, entreprises, start-up...

Le nombre de laboratoires de recherche (SHS et hors SHS) et d'acteurs du monde socio-économique associés dans le consortium n'est pas limité. Toutefois, le jury sera attentif à la pertinence/complémentarité des compétences mobilisées et au bon dimensionnement du consortium au regard des objectifs fixés et des actions de recherche et de valorisation envisagées.

Les collaborations avec des partenaires académiques et socio-économique en dehors de la Région des Pays de la Loire (national, international) sont encouragées.

A noter que **les projets retenus** dans le cadre de l'AAP ES **devront fournir un accord de consortium dans les 6 mois suivant la notification des résultats**. Cet accord de consortium fixera les termes de l'implication de chacun des partenaires ainsi que les modalités de répartition de la propriété des données antérieures et des résultats coproduits dans le cadre du projet.

Pour rédiger ce livrable, les lauréats seront accompagnés par les ingénieurs filières SHS du dispositif régional Fil'Innov.

Recherche partenariale et participative

Les **acteurs socio-économiques** ou **partenaires institutionnels non-académiques** doivent être impliqués dans les projets en tant que **véritables partenaires de recherche et de valorisation**. Les programmes de travail devront démontrer la participation active de ces partenaires aux différentes phases du projet : contribution à la définition et à la poursuite des objectifs scientifiques, implication dans les actions de diffusion des résultats et de médiation grand public. Le consortium ne pourra pas inclure d'acteurs socio-économiques au seul titre de la prestation de services.

Les prestataires de services ne peuvent pas être considérés comme des partenaires du projet.

L'AAP « Enjeux Sociétaux » vise également à soutenir les projets de **sciences participatives/citoyennes**, prévoyant une implication d'acteurs non académiques (notamment le grand public) dans la production et la diffusion des savoirs scientifiques.

Les propositions intégrant ce type d'actions seront particulièrement appréciées.

Valorisation sociétale

Les propositions déposées dans le cadre de l'AAP ES devront accorder une grande importance aux actions de valorisation non académique : organisation d'événements grand public (conférences, débats, émissions de radio, ateliers

participatifs...), production de supports de vulgarisation originaux (BD, podcasts, documentaires, narration transmédia...) création de dispositifs de médiation scientifique innovants (expériences immersives, interfaces collaboratives...), etc.

Ces actions peuvent être menées avec des acteurs du monde culturel, artistique associatif, institutionnel et/ou économique : musées, théâtres, salles de spectacle, centres d'archives, bibliothèques, médias, artistes indépendants (acteurs, illustrateurs, musiciens...), écoles, collectivités territoriales, acteurs de l'économie sociale et solidaire, start-up...

Afin de définir et mettre en œuvre des actions de culture scientifique originales, les candidats sont encouragés à impliquer dans leurs projets un ou plusieurs acteurs de la CSTI présents sur le territoire régional :

Universités : Mission diffusion de la CST (Nantes Université), Pôle Culture Scientifique (Le Mans Université), Service Communication scientifique (Université d'Angers).

Secteur associatif : Les Petits Débrouillards Grand Ouest, Terre des Sciences, Radio Prun', le labo des savoirs, Radio Campus Angers...

Budget

Enveloppe

La subvention demandée dans le cadre de l'AAP ES devra s'élever à **22.000€** par projet et devra respecter les règles d'éligibilité des dépenses (cf. tableau des dépenses éligibles, p.8).

Cofinancements

Le **budget prévisionnel total** des projets n'est pas limité. Il intègrera les **cofinancements** des différents partenaires, y compris la subvention sollicitée dans le cadre de l'appel à projets « Enjeux Sociétaux ».

Les soutiens ne prenant pas la forme de cofinancements (ex. mise à disposition d'équipements et de locaux...) font l'objet d'un tableau dédié dans le dossier de candidature, en complément du budget prévisionnel synthétique (fichier Excel).

Lignes budgétaires

La part des dépenses sur les crédits « Enjeux Sociétaux » consacrées à l'organisation de manifestations scientifiques (frais de transport, hébergement des intervenants...) ne devra pas dépasser 40% de la subvention totale demandée dans le cadre de l'AAP.

Les demandes de subvention dédiées majoritairement au financement de ce type d'événements ne seront pas soutenues.

8. Jury

Le jury de sélection de l'AAP « Enjeux Sociétaux » est composé du Comité de Direction ainsi que d'une sélection⁴ de chercheurs et chercheuses nationaux et internationaux membres du Conseil Scientifique de la MSH Ange Guépin.

Membres du Comité de Direction: <https://msh-ange-guepin.univ-nantes.fr/la-msh/la-msh-equipe-organisation>

Membres du Conseil Scientifique: <https://msh-ange-guepin.univ-nantes.fr/la-msh/composition-du-conseil-scientifique>

Le jury de sélection se réunira le 1^{er} juin 2022. Les candidats seront notifiés la première quinzaine de juin.

Les équipes des deux projets lauréats seront conviées à participer à une journée officielle de lancement qui se tiendra le 28 juin 2022 dans les locaux de la MSH Ange Guépin à Nantes.

⁴ En cours de définition

9. Engagements des lauréats

Les responsables scientifiques des projets sélectionnés s'engagent à :

Gestion financière

- Utiliser les crédits mis à leur disposition au cours de la période d'éligibilité des dépenses ;
- Adresser toute nouvelle demande de dépense suffisamment en amont (en respectant les échéances fixées par les gestionnaires financiers de la MSH) afin de faciliter la gestion des crédits, en conformité avec les contraintes de délais de traitement imposés par les différents services universitaires impliqués.

Accord de consortium

- Fournir un accord de consortium dans les 6 mois suivant la notification des résultats. Cet accord doit fixer les termes de l'implication de chacun des partenaires ainsi que les modalités de répartition de la propriété des données antérieures et des résultats coproduits dans le cadre du projet.

Diffusion des résultats

- Déposer, autant que possible, les publications académiques produites dans le cadre du projet sur des archives ouvertes (ex. HAL) ;
- En cas de publication, indiquer la mention : « *Cette recherche est issue du projet xxxx, soutenu et financé par la Maison des Sciences de l'Homme Ange Guépin et la Région Pays de la Loire dans le cadre de l'appel à projets « Enjeux Sociétaux»* » ;
- Privilégier le dispositif (gratuit) de « carnet de recherche » hypotheses.org comme outil de promotion des activités et des actualités du projet. La TGIR HumaNum-Loire se tient à disposition pour accompagner à la mise en place de ce dispositif.

Bilan

- Remettre à la MSH Ange Guépin un bilan scientifique et financier à la fin du projet ;
- Participer au forum annuel des projets, organisé par la MSH Ange Guépin en présence de son Conseil Scientifique.